

# VILLE DE ROYAN



SERVICE COMPTABILITÉ

***N.REF : JJG/CB  
DC N° 18.053***

## ***DECISION***

### ***Concernant la fixation des tarifs de la Médiathèque de ROYAN***

***==°==°==°==***

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°17.2647 en date du 05 octobre 2017, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 06 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision (DC N°15/051) en date du 29 janvier 2015 concernant la fixation des tarifs de Médiathèque à compter du 1<sup>er</sup> février 2015, rendue exécutoire le 03 février 2015,

## **DECIDE**

- de fixer à compter du 1er février 2018 les tarifs de la Médiathèque de ROYAN comme suit :

<b>Abonnement</b>	<b>Ancien tarif</b>	<b>Nouveau tarif</b>
➤ Plein tarif	13,00 €/an	13,50 €/an
➤ Tarif réduit (Etudiants, Demandeurs d'emploi, Bénéficiaires du RSA, Enseignants, personnes handicapées)	9,00 €/an	9,50 €/an
➤ -18 ans	Gratuit	Gratuit
➤ Carte famille (2 adultes + Enfants mineurs)	20,00 €/an	21,00 €/an
➤ Estivant (mois de juillet et août)	6 ,00 €/saison	6,50 €/saison
➤ Tarif collectivités	-	31 €/an
➤ Lire et Faire Lire	-	5 €/an

- d'encaisser la recette correspondante à l'article 7062 – Fonction 321 sur le Budget Communal.

**Fait à ROYAN, le 26 janvier 2018**

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 30 janvier 2018  
Certifié Conforme

Pour le Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
HUBERT THOMAS

